



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Département de la HAUTE-LOIRE

**MAIRIE de VIEILLE-BRIOUDE**

**PV séance du 13 avril 2017 – 20h30-**

L'an deux mille dix-sept, le treize avril à vingt heures trente- sept, le Conseil Municipal de VIEILLE-BRIOUDE, dûment convoqué le cinq avril 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Christelle BAYLOT.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'élus ayant pris part à la session : 12

Madame le Maire : Christelle BAYLOT

Madame, Messieurs les adjoints : Éliane SAUVAN, Robert GEOFFROY, Franck LAMAT

Mesdames les conseillères : Sylviane ANDRÉ, Rachel CUELLAR, Enza DARNE, Christiane JOUVHOMME, Agnès TIXIER

Messieurs les conseillers : Christophe BAILLEUX, Juanito RUIZ-FERNANDEZ, David SEQUEIRA

Conseillers excusés : Véronique FOURNOLS, Didier COLE, Jean-Benoît MOSNIER

Pouvoir : Un pouvoir de V. FOURNOLS donné à É.SAUVAN.

**Secrétaires de séance : Sylviane ANDRÉ, Éliane SAUVAN**

Madame le Maire :

- Déclare la session ouverte à 20h34 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et au public.
- Madame le Maire accueille Madame BARON, contrôleur principal du Trésor Public.  
Les conseillers élus se présentent.
- Procède à la lecture des points abordés lors de la session du 20 mars 2017 à 20h37.
- Demande si les conseillers ont des remarques : Aucune remarque
- Soumet le PV du 20 mars au vote : Adopté à l'unanimité
- Propose de signer le registre concernant les délibérations de la séance du 20 mars 2017.
- Propose d'aborder les points selon l'ordre du jour établi :

**1. Affaires financières**

1.1- Comptes de gestion 2016

1.2- Comptes administratifs 2016

1.3- Affectations des résultats 2016

1.4- Taux d'imposition 2017

1.5- Amortissements 2017

1.6- Budget primitif 2017

**2. Création d'un poste Adjoint principal technique de 2ème classe**

**3. Vacance d'emploi et création poste Agent de maîtrise**

**4. Plan de formation complémentaire**

**5. Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire : Modifications statutaires**

*Madame, le Maire présente les points « Affaires financières » de la commune à l'aide d'un diaporama.*

*Au préalable, Madame le Maire présente le calendrier de la préparation des budgets et donne des définitions de plusieurs termes comptables.*

*Les dossiers des budgets ont été envoyés par mail aux conseillers élus.*

*Madame BARON a transmis à la commune les documents des comptes de gestion.*

*Présentation du calendrier préparatoire des budgets*

*Janvier 2017* : Les factures de fonctionnement de l'exercice 2016 sont enregistrées sous forme d'opérations d'ordre, dans le cadre de la journée complémentaire.

*Février 2017* : Pointage des écritures réalisées en 2016 avec les comptes administratifs préparatoires de la collectivité en comparaison avec les états des consommations des crédits de la trésorerie, transmission des restes à réaliser en investissement à la trésorerie, réception et pointage des comptes de gestion 2015 de la trésorerie.

*Préparation des comptes administratifs et des résultats comptables de 2016*

*Mars-Avril 2017* : Préparation des budgets primitifs 2017 et des états règlementaires.

Réunion de la commission Finances le 16 mars 2017.

Rencontre avec Madame BARON le 30 mars 2017 (bilan des résultats et analyse financière).

La date buttoir pour la présentation des comptes et l'adoption du budget primitif est fixée au 15 avril 2017.

**Le budget est exécutoire lorsqu'il est adopté par le Conseil Municipal, transmis en sous-préfecture pour contrôle de légalité et affiché en mairie.**

*Les comptes seront présentés au chapitre ou au programme. Madame le Maire propose de voter au chapitre et reste à l'écoute des questions éventuelles. Un budget primitif ou nommé prévisionnel est un acte de prévision et d'autorisation de la collectivité. Il est composé de deux sections : fonctionnement et investissement.*

## 1.1 : COMPTES DE GESTION 2016

**Rapporteur : Madame le Maire**

Madame BARON a transmis à la commune les documents des comptes de gestion comme la loi lui en fait obligation.

*Les écritures du compte de gestion tenu par la Trésorerie et les écritures du compte administratif tenu par la collectivité sont identiques.*

*Réaliser des Écritures de cession de bien consiste à sortir des biens de l'inventaire, avec une moins-value ou une plus-value selon le prix de vente et l'amortissement des biens. : Vente de l'épareuse, du tractopelle pour l'année 2016.*

### **A. Comptes de gestion 2016, commune**

#### **Présentation**

Le trésorier a transmis à la commune les comptes de gestion comme la loi lui en fait obligation.

Les écritures du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif établies par la collectivité, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2015.

*Madame BARON : La commune possède une bonne santé financière. Les investissements sont importants. Les résultats sont remarquables.*

Madame le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2016 établi par le trésorier.

#### **Proposition de délibération**

**Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal**

- **D'ADOPTER** le compte de gestion, commune 2016 établi par le trésorier

#### **QUESTIONS**

Pas de questions

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

### **B. Comptes de gestion 2016, assainissement**

Le trésorier a transmis à la commune les comptes de gestion comme la loi lui en fait obligation.

Les écritures du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif, établies par la collectivité, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2015.

**Fonctionnement : A noter un résultat d'exercice positif pour l'exercice 2016 : 9 911,04€, sans abondement du budget de la commune.**

*Madame BARON : Le résultat du fonctionnement est positif pour la première année.*

Madame le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2016 établi par le trésorier.

#### **Proposition de délibération**

## Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2016, assainissement, établi par le trésorier

### QUESTIONS

Pas de questions

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

### **Présentation de l'analyse financière de la commune par Madame BARON**

#### Dépenses de fonctionnement

- Maintien des charges de personnel
- Maintien des charges de gestion courante
- Amortissement et cession de biens
- Charges exceptionnelles

#### Recettes de fonctionnement

- Dotations, subventions, en baisse
- Produits fiscaux taux maintenus

#### Dépenses investissement

- Hausse des dépenses d'investissement par rapport à 2015
- Recettes investissement
- Baisse des dotations
- Subventions non perçues, reportées sur l'exercice 2017

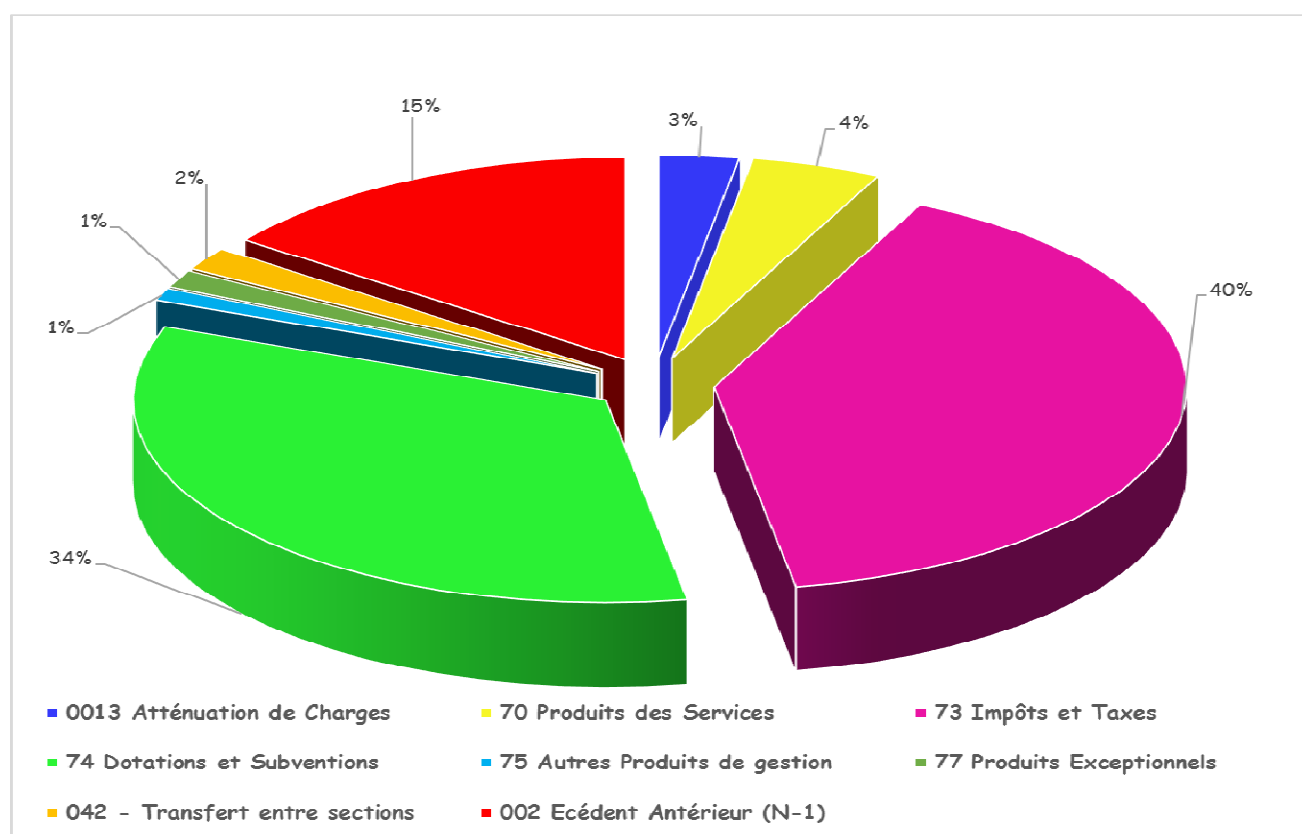
*La capacité d'autofinancement brute (CAF) est au-dessus de la moyenne. La commune est très peu endettée et possède une marge confortable de trésorerie.*

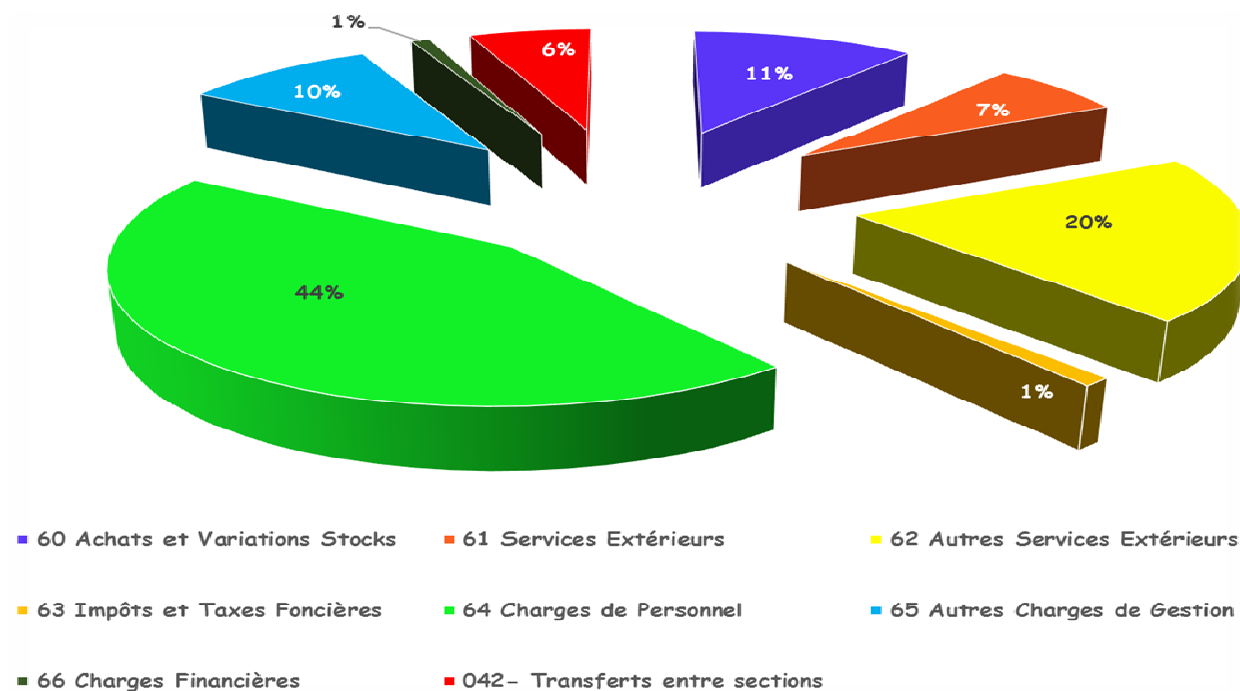
## 1.2 : Comptes administratifs 2016

**Rapporteur : Madame le Maire**

### **A. Comptes administratifs 2016, commune**

#### **Répartition des recettes**





## Répartition des dépenses

Madame le Maire procède à une lecture plus détaillée du compte administratif de l'investissement car il est plus conséquent que le budget de fonctionnement

### Dépenses investissement

Site internet- tracteur pelouse-tondeuse à gazon- épareuse- broyeur d'accotement-

École : chaises et tables, prestos wc

Voirie : Simpal, Vazeilles et marquage routier

Abords de l'église : mur parapet, garde-corps, portillon terrasses

Cantine école : lave-vaisselle, plaque gaz, meuble salle à manger

Accessibilité place de la mairie

Chemin de Lachaud,

Logiciel points lumineux, filet terrain foot, pare ballons city parc,

Travaux du gîte, local à archives, grange BOUTET

Cession : tractopelle, épareuse

<b>RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2016</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>DEFICIT</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Résultats de l'exercice Antérieur</i>		143 914,81		119 987,78		263 902,59
Opérations de l'exercice	555 566,26	822 092,22	452 338,06	377 139,96	1 007 904,32	1 199 232,18
Résultats de l'exercice		266 525,96	75 198,10		75 198,10	266 525,96
Totaux de l'exercice avec résultat antérieur	555 566,26	966 007,03	452 338,06	497 127,74	1 007 904,32	1 463 134,77
Résultats de clôture		410 440,77		44 789,68		455 230,45
Restes à réaliser			321 000,00	103 770,00		
Totaux Cumulés		410 440,77	321 000,00	148 559,68	321 000,00	559 000,45
Résultats Définitifs		410 440,77	172 440,32			238 000,45

#### Fonctionnement

Recettes : 822 092,22€  
 Dépenses : 555 566,26€  
 Excédent de l'exercice : 266 525,96€

#### Investissement

Recettes : 377 139,96€  
 Dépenses : 452 338,06€  
 Déficit de l'exercice : - 75 198,10€

#### Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- D'ADOPTER le compte administratif de la commune 2016

QUESTIONS : Pas de questions

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

#### B. Comptes administratifs 2016, assainissement

##### **Investissement**

Dépenses : Étude postes de relevage et réseaux et consigne chlorure

##### **Fonctionnement**

Recettes : L'augmentation de 0,40€ de la taxe d'assainissement a engendré une recette supplémentaire de 23 000€ sur l'année 2016 par rapport à l'année 2015.

Dépenses : Des économies ont été réalisées en énergie sur le poste de relevage des Bords de l'Allier.

<b>RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L ASSAINISSEMENT 2016</b>							
		<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
<b>Résultats Exercice Antérieur</b>			<b>3 296,16</b>		<b>65 200,63</b>		<b>68 496,79</b>
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>78 033,61</b>	<b>87 944,65</b>	<b>42 340,09</b>	<b>59 479,52</b>	<b>120 373,70</b>	<b>147 424,17</b>	
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>9 911,04</b>		<b>17 139,43</b>			
<b>Totaux de l'exercice</b>	<b>78 033,61</b>	<b>91 240,81</b>	<b>42 340,09</b>	<b>124 680,15</b>	<b>120 373,70</b>	<b>215 920,96</b>	
<b>Résultats de clôture</b>		<b>13 207,20</b>		<b>82 340,06</b>		<b>95 547,26</b>	
<b>Restes à réaliser</b>			<b>344 550,00</b>	<b>176 000,00</b>			
<b>Totaux Cumulés</b>		<b>13 207,20</b>	<b>386 890,09</b>	<b>300 680,15</b>	<b>386 890,09</b>	<b>313 887,35</b>	
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>13 207,20</b>	<b>86 209,94</b>		<b>73 002,74</b>		

Fonctionnement

Recettes : 87 944,65€  
 Dépenses : 78 033,61€  
 Excédent de l'exercice : + 9 911,04€

Investissement

Recettes : 59 479,52€  
 Dépenses : 42 340,09€  
 Excédent de l'exercice : + 17 139,43€

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'ADOPTER** le compte administratif de l'assainissement 2016

QUESTIONS

Christophe BAILLEUX : En 2015, les pompes des postes de relevage fonctionnaient presque en continu .

Madame le Maire : Grâce aux travaux réalisés, la consommation d'énergie a diminué.

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

Madame le Maire présente des annexes

- Évolution des recettes et dépenses du budget de la commune
- Évolution des recettes et dépenses du budget assainissement
- Évolution des recettes d'investissement encaissées commune et assainissement de 2013 à 2016
- Évolution des travaux et achats d'investissement réalisés, commune et assainissement de 2013 à 2016
- Évolution de l'endettement commune et assainissement de 2013 à 2016 :

TOTAL CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2016 :

343 053,78 € SOIT 268,43 €/HABITANT  
 DONT 150 943,66 € Sur la Commune  
 Soit 118,09 €/HABITANT

MOYENNE PAR HABITANT POUR LA MEME CATEGORIE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT : 682 €  
 REGION : 673 €  
 NATIONAL : 565 €

**IMPÔTS**  
MONTANT IMPOSITION 2016 :  
311 051 € SOIT 243,39 €/HABITANT  
MOYENNE PAR HABITANT POUR LA MEME CATEGORIE GEOGRAPHIQUE  
DEPARTEMENT : 285 €  
REGION : 295 €  
NATIONAL : 301 €

**1.3 : AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2016**

**Rapporteur : Madame le Maire**

**A. Affectation du résultat commune 2016**

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un résultat de fonctionnement de clôture excédentaire de **410 440.77 €** ;

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un résultat d'investissement de clôture excédentaire de **44 789.69 €** ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Affectation à la section Investissement

Excédent reporté à la section **d'investissement en recettes** **172 440.32 € (Compte 1068)**

Excédent reporté à la section **d'investissement en recettes** **44 789,69 € (Compte 001)**

Affectation à la section Fonctionnement

Excédent reporté à la section **fonctionnement en recettes** **238 000.45 € (Compte 002)**

**Proposition de délibération**

**Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal**

- **D'APPROUVER** les affectations des résultats commune 2016, telles que présentées ci-dessus

**QUESTIONS** : Pas de questions

Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Juanito RUIZ-FERNANDEZ qui soumet au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**B. Affectation du résultat assainissement 2016**

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un résultat de fonctionnement de clôture excédentaire de **13 207.20 €** ;

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un résultat d'investissement de clôture excédentaire de **82 340.06 €** ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Affectation à la section Fonctionnement

Excédent reporté à la **section fonctionnement en recettes** **13 207.20 € (Compte 002)**

Affectation à la section Investissement

Excédent reporté la **section investissement en recettes** **82 340.06 € (Compte 001)**

**Proposition de délibération**

**Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal**

- **D'APPROUVER** les affectations des résultats assainissement 2016 telles que présentées ci-dessus

**QUESTIONS** : Pas de questions

Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Juanito RUIZ-FERNANDEZ qui soumet au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## 1.4 : TAUX D'IMPOSITION 2017 – TAXES DIRECTES LOCALES 2017

**Rapporteur : Madame le Maire**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales pour l'année 2017.

Rappel des taux appliqués

<input type="checkbox"/> Taxe d'habitation :	8.31%
<input type="checkbox"/> Taxe sur le foncier bâti :	9.59%
<input type="checkbox"/> Taxe sur le foncier non bâti :	89.99 %

Bases communiquées par le Centre des Impôts et du produit attendu par la commune pour l'exercice 2017

<input type="checkbox"/> Taxe d'habitation :	$1\,881\,957 \times 8.31\% = 158\,056 \text{ €}$
<input type="checkbox"/> Taxe sur le foncier bâti :	$1\,339\,404 \times 9.59\% = 129\,849 \text{ €}$
<input type="checkbox"/> Taxe sur le foncier non bâti :	$28\,878 \times 89.99\% = 26\,007 \text{ €}$

**Soit un total d'imposition de 313 912 €**

**Proposition de délibération :**

**Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal**

- **DE NE PAS AUGMENTER** le taux des trois taxes locales pour l'année 2017

**QUESTIONS :** Pas de questions

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

## 1.5 : AMORTISSEMENTS 2017

**Rapporteur : Madame le Maire**

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Il est la constatation de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Ces opérations sont non obligatoires pour les communes de – 3500 habitants sur le budget investissement de la commune sauf pour l'éclairage, les logiciels, licences, et les subventions versées par la collectivité

En revanche ces écritures sont obligatoires sur le budget investissement de l'assainissement sur toutes les dépenses et également sur les recettes concernant les subventions perçues par la collectivité.

Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif :

- d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » (aux subdivisions concernées)
- d'une recette, d'un même montant, en recette d'investissement, au chapitre 040, compte 28 « amortissements des immobilisations » (aux subdivisions concernées)

La durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante par bien ou par catégorie de biens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;



Annexe 1

<b>AMORTISSEMENTS BUDGET COMMUNE 2017</b>					
<b>DEPENSES REALISEES EN 2016</b>					
<b>COMPTE</b>	<b>N° INVENTAIRE</b>	<b>DESIGNATION DU BIEN</b>	<b>VALEUR DU BIEN</b>	<b>DUREE D AMORTISSEMENT</b>	<b>AMORTISSEMENT 2017</b>
	471	SITE INTERNET	3 512,40 €	5 ans	702,48 €
2804172	470	RECENSEMENT POINTS LUMINEUX	1 212,50 €	1 an	1 212,50 €
			<b>4 724,90 €</b>		<b>1 914,98 €</b>

<b>AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT 2017</b>						
<b>DEPENSES REALISEES EN 2016</b>						
<b>COMPTE</b>	<b>N° INVENTAIRE</b>	<b>DÉSIGNATION DU BIEN</b>	<b>DATE ACQUISITION</b>	<b>DURÉE AMORTISSEMENT</b>	<b>VALEUR DU BIEN</b>	<b>AMORTISSEMENTS 2016</b>
2158	2036	TRAVAUX ASSAINISSEMENT MAISON DES ASSOCIATIONS		15	6 208,00 €	413,87 €
<b>RECETTES PERCUES EN 2016</b>						
<b>COMPTE</b>	<b>N° INVENTAIRE</b>	<b>DÉSIGNATION DU BIEN</b>	<b>DATE ACQUISITION</b>	<b>DURÉE AMORTISSEMENT</b>	<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>AMORTISSEMENTS 2016</b>
131		Agence de l'Eau Epanchage des boues du Montel		5	1 607,50 €	321,50 €

**Proposition de délibération :**

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- DE FIXER la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans l'annexe jointe ;

**QUESTIONS**

*Christophe BAILLEUX* : Quel est le solde restant sur la durée d'amortissement de la station d'épuration actuelle ?

*Madame le Maire* : La station d'épuration a été créée en 1985 et est amortie sur 60 ans. Il reste encore 28 ans.

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

<b>1.6 : BUDGET PRIMITIF 2017</b>
-----------------------------------

**Rapporteur : Madame le Maire**

**A. Budget primitif commune 2017**

Les opérations budgétaires proposées, notamment les programmes d'investissement s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées.

Le 16 mars dernier, lors de la réunion de la commission des finances, les propositions budgétaires pour l'année 2017 ont été validées.

Des ajustements ont été opérés notamment concernant les montants des dotations de l'Etat qui ont été communiquées aux collectivités le 7 avril 2017 dernier avec une diminution significative.

Les crédits inscrits au budget sont déclinés par programme ou chapitre pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement.

Les budgets de la Commune s'équilibreraient ainsi :

- ❑ **Section Fonctionnement Recettes et Dépenses** **1 030 700 €**  
**Recettes de fonctionnement** : Baisse de la DGF, augmentation de la dotation solidarité rurale  
**Dépenses de fonctionnement** : Négociation des contrats d'assurance (à la baisse), augmentation de la facture transport scolaire  
 Reversement à la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne du fonds d'amorçage de 5 000€.  
 Virement de 400 000€ à la section investissement
  
- ❑ **Section Investissement Recettes et Dépenses** **1 101 030 €**  
**Recettes d'investissement**: Création d'une ligne supplémentaire, certificats économie d'énergie (isolation salle polyvalente) 800€  
**Dépenses d'investissement** :  
 Aménagement cuisine salle polyvalente  
 Migration application informatique, application gestion du cimetière  
 Matériel service technique : barrières  
 Véhicule service technique  
 Ordinateur école  
 Bornes incendies, canisettes, cendriers  
 Voirie Lachaud, Dintillat et divers  
 Abords de l'église : réfection du mur côté terrasses  
 École : Travaux accueil périscolaire, enceinte et portail de la cour, placard salle de jeux  
 Entrée devant la mairie  
 Voirie : Aménagement circulation et fin aménagement locaux, maison des associations  
 Mairie : stores bureaux, sols, éclairage, isolation, peintures, stores salle du conseil  
 Petit patrimoine : fontaine Le Monteil, fresque de l'église  
 Acquisitions terrains : aménagement parking, extension station d'épuration  
 Éclairage  
 Numérotation, panneaux de signalisation  
 Construction local chasseurs, travaux gîte, local foot  
 Sanitaires ateliers, abri matériel  
 Emplois  
*Madame le Maire* : Le programme « chemin de Lachaud » sera clôturé en 2017. Le programme voirie Simal, devrait être subventionné à hauteur de 50% Région et 30% DETR.  
 La compétence « petit patrimoine » de la CCBSA (Communauté de communes Brioude- Sud- Auvergne) est gelée en 2017. Il est proposé d'inscrire ce programme au titre de la commune.  
 La mairie a été construite en 1991. Une rénovation s'avère nécessaire.

#### **Proposition de délibération :**

**Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal**

- **D'ADOPTER** Le budget primitif de la commune 2017

**QUESTIONS** : Pas de questions

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

#### **B. Budget primitif assainissement 2017**

Les crédits inscrits aux budgets assainissement sont déclinés par programme ou chapitre pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement.

Les budgets assainissement s'équilibreraient ainsi :

- ❑ Section Fonctionnement Recettes et Dépenses 108 500 €
- ❑ Section Investissement Recettes et Dépenses 2 041 040 €

## Recettes et dépenses de fonctionnement

RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS
<b>70</b>	<b>Produits de Services</b>	<b>88 042,80</b>
7061	Produits de participation	79 042,80
706121	Redevance de Modernisation	9 000,00
7068	Autres Produits de gestion	1 380,00
<b>74</b>	<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOUS TOTAL RECETTES</b>	<b>89 422,80</b>
<b>042</b>	<b>Transfert de Sections (DAP)</b>	<b>5 870,00</b>
<b>002</b>	<b>Excédent Antérieur Reporté</b>	<b>13 207,20</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>108 500,00</b>
DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS
<b>60</b>	Achats et Variation de Stocks	23 000,00
<b>61</b>	Services Extérieurs	10 400,00
<b>62</b>	Autres Services Extérieurs	1 300,00
<b>70</b>	Rabais - remises - ristournes	10 000,00
<b>65</b>	Autres Charges de Gestion	1 000,00
<b>66</b>	Charges Financières	8 500,00
<b>67</b>	Charges Exceptionnelles	1 000,00
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES</b>	<b>55 200,00</b>
<b>042</b>	<b>Transfert de Sections (DAP)</b>	<b>38 300,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement Section Investissement</b>	<b>15 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>108 500,00</b>

## Dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS	COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS
<b>20152</b>	<b>Station d'épuration</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>20152</b>	<b>Station d'épuration</b>	<b>1 279 999,94</b>
203	Frais de recherche	58 100,00	13111	Subvention Agence de l'eau	960 000,00
2313	Constructions	1 541 900,00	1313	Subvention Département	160 000,00
			1322	Subvention Région	159 999,94
<b>20162</b>	<b>PR Résidences Bords de l'allier</b>	<b>156 600,00</b>	<b>20162</b>	<b>PR Résidences Bords de l'allier</b>	<b>109 620,00</b>
203	Frais de recherche	0,00	13111	Subvention Agence de l'eau	93 960,00
2315	Installations Matériel et outillage	156 600,00	1313	Subvention Département	15 660,00
<b>20163</b>	<b>PR Pont de l'Allier</b>	<b>153 400,00</b>	<b>20163</b>	<b>PR Pont de l'Allier</b>	<b>107 380,00</b>
203	Frais de recherche	0,00	13111	Subvention Agence de l'eau	92 040,00
2315	Installations Matériel et outillage	153 400,00	1313	Subvention Département	15 340,00
<b>20171</b>	<b>PR Zone d'Activités</b>	<b>12 000,00</b>	<b>20171</b>	<b>PR Zone d'Activités</b>	<b>8 400,00</b>
203	Frais de recherche	0,00	13111	Subvention Agence de l'eau	7 200,00
2315	Installations Matériel et outillage	12 000,00	1313	Subvention Département	1 200,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>12 000,00</b>	<b>10</b>	<b>Dotations et Fonds Divers</b>	<b>0,00</b>
203	Frais de recherche	12 000,00	10122	FCTVA	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>27 000,00</b>	<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes</b>	<b>400 000,00</b>
2156	Installations Techn Mat et Outillage	12 000,00	1641	Emprunt en euros	400 000,00
2158	Autres installations Techn Mat et Outillage	15 000,00			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en Cours</b>	<b>48 570,00</b>			
2313	Constructions	27 450,00			
2315	Installations Matériel et Outillage	21 120,00			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes</b>	<b>25 600,00</b>			
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 035 170,00</b>		<b>SOUS TOTAL RECETTES</b>	<b>1 905 399,94</b>
<b>040</b>	<b>Transfert de Sections (DAP)</b>	<b>5 870,00</b>	<b>040</b>	<b>Transfert de Sections (DAP)</b>	<b>38 300,00</b>
			<b>002</b>	<b>Excédent Antérieur Reporté</b>	<b>82 340,06</b>
			<b>021</b>	<b>Virement de la section Fonctionnement</b>	<b>15 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 041 040,00</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 041 040,00</b>

Il est prévu la création d'une nouvelle station d'épuration, coût estimé 1 600 000€, subventionné à 80% environ 60% Agence de l'eau, 10% Département, 10% Territoire Haut-Allier.

Renouvellement des postes de relevage, coût estimé à 321 000€ (Pont de l'Allier, Bords de l'Allier, zone d'activités) : subventionné à 70%

#### Emprunts souscrits

Prêt à long terme : 400 000€ sur 20 ANS

Prêt relais : 1 600 000€ sur 24 mois pour honorer les dépenses dans l'attente du versement des subventions, cf délibération du 11 janvier 2017.

Des travaux seront à réaliser sur les lagunes des villages.

#### Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'ADOPTER** Le budget primitif de l'assainissement 2017

**QUESTIONS** : Pas de questions

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

Madame, le Maire présente des annexes : État du personnel, l'état de la dette commune et assainissement

#### ETAT DE LA DETTE 2017 - BUDGET COMMUNE -

ORGANISME	OBJET	DATE REMBOURSEMENT	DATE FIN REMBOURSEMENT	VALEUR NOMINALE	DUREE	TAUX	ANNUITE 2017		SOLDE DE LA DETTE
							CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU
Caisse d'Epargne	Centre Bourg	25/12/2012	26/12/2026	220 000,00 €	15	2,94	13 203,32 €	4 437,74 €	137 740,34 €
<b>TOTAL</b>				<b>220 000,00 €</b>			<b>13 203,32 €</b>	<b>4 437,74 €</b>	<b>137 740,34 €</b>

#### ETAT DE LA DETTE 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT -

ORGANISME	OBJET	DATE DEBUT REMBOURSEMENT	DATE FIN REMBOURSEMENT	VALEUR NOMINALE	DUREE	TAUX	ANNUITE 2017		SOLDE DE LA DETTE
							CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU
Caisse d'Epargne	Réseaux Centre Bourg	30/11/2012	25/04/2026	280 000,00 €	15	2,94	16 804,22 €	5 648,03 €	175 305,90 €
Crédit Mutuel	Postes de Relèvement	31/07/2017		400 000,00 €	20	1,4	8 697,81 €	2 784,81 €	391 302,19 €
<b>TOTAL</b>							<b>25 502,03 €</b>	<b>8 432,84 €</b>	<b>566 608,09 €</b>

#### Pour information - Emprunt court terme à venir

ORGANISME	OBJET	DATE DEBUT REMBOURSEMENT	DATE FIN REMBOURSEMENT	VALEUR NOMINALE	DUREE	TAUX
Crédit Mutuel	Station d'épuration	A définir	A définir	1 600 000,00 €	2	0,55

**TOTAL CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017 :**  
 704 348,43 € SOIT 551,13 €/HABITANT  
 DONT 137 740,34 € Sur la Commune  
 Soit 107,78 €/HABITANT

**MOYENNE PAR HABITANT POUR LA MEME CATEGORIE GEOGRAPHIQUE**

DEPARTEMENT : 682 €

REGION : 673 €

NATIONAL : 565 €

Madame le Maire remercie Marina REBELO pour le travail accompli lors de la réalisation du budget.

**2 : CRÉATION DE POSTE AGENT DE MAÎTRISE**

**Rapporteur : Madame le Maire**

**Présentation**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques.

La durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Considérant qu'un agent de la collectivité a été reçu à l'examen professionnel d'Agent de maîtrise.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire de :

- CREER un poste d'Agent de maîtrise à temps complet à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- EFFECTUER une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire
- L'AUTORISER à signer tous les documents à intervenir

**Propositions de délibération**

**Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal**

- **DE CRÉER** un poste d'Agent de maîtrise à temps complet à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

- **D'EFFECTUER** une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire

- **D'AUTORISER MADAME LE MAIRE** à signer tous les documents à intervenir.

**QUESTIONS :**

*Rachel CUELLAR : Un agent extérieur à la commune peut-il postuler ?*

*Madame le Maire : La diffusion est obligatoire. L'offre sera publiée avec la mention « poste pourvu ».*

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

**3 : VACANCE D'EMPLOI ET CRÉATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Considérant qu'un agent a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire de :

- CREER le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe avec les mêmes conditions horaires et indemnitaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- AUTORISER à signer tous les documents à intervenir

### Propositions de délibération

#### **Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal**

- **DE CRÉER** le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe avec les mêmes conditions horaires et indemnitaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- **D'AUTORISER MADAME LE MAIRE** à signer tous les documents à intervenir.

### **QUESTIONS**

*Madame le Maire : En 2016, un agent a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe. Il est nécessaire de créer un poste sur l'année 2017. La création de ce nouveau poste n'avait pas été validée par le centre de gestion en 2016. La nomination de l'agent sera effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.*

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

## 4 : PLAN DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE

### **Rapporteur : Madame le Maire**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les modalités de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 qui précise que la formation, tout au long de la vie des agents territoriaux, a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

Le règlement de formation vise à expliciter le texte de loi relatif et à décliner son application au sein de la collectivité.

Ce règlement présente les différents types d'action de formation et leur cadre réglementaire. Il décrit également les conditions d'exercice du droit individuel à la formation et la prise en charge des frais liés à la formation.

Il est accordé deux formations par an et par agent (dérogations possibles pour les agents en contrat aidé ou nouvellement nommés).

Dans sa séance du 14 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le règlement de formation et le plan de formation 2017.

En 2016, les agents du service technique avaient demandé à pouvoir passer les CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité). Jusqu'à présent, le CNFPT ne proposait pas ce type de formation. L'an dernier, le CNFPT avait néanmoins recensé les besoins des collectivités sur ces formations CACES.

Le 7 mars 2017, le CNFPT revenait vers la commune pour lui proposer d'inscrire les agents aux sessions organisées en l'été ou à l'automne 2017 (à définir) sur la base des demandes faites en 2016 comme suit :

Catégorie d'engins visée
R372 - cat. 8 (tracteur agricole > 60 CV...)
R372 - cat. 1 (tracteur agricole < 60 CV, mini pelle...)

Les CACES seront payants, à savoir 70€ par jour par agent à la charge de la collectivité (prise en charge par le CNFPT du déjeuner).

La formation se compose ainsi : 1 jour de théorie + 1 à 2 jours de pratique (selon niveau débutant ou initié et catégorie d'engins) + ½ journée de test.

Un agent affecté à l'école n'avait pas, lors du recensement des formations à inscrire au plan de formation 2017, émis de souhaits. Aujourd'hui l'agent souhaiterait pouvoir assister à la formation suivante organisée par le CNFPT : « Les bonnes pratiques d'hygiène en petites structures de restauration », 4 octobre 2017.

Madame le Maire propose D'ACCEPTER les demandes de formations sollicitées par les agents de la collectivité comme proposé ci-dessus.

### **Proposition de délibération**

#### **Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal**

- D'ACCEPTER les demandes de formations sollicitées par les agents de la collectivité comme proposé ci-dessus.

### **QUESTIONS**

*Madame le Maire : La formation des agents est un droit. Les agents sont demandeurs de formation La collectivité les encourage à participer à des temps de formation leur permettant de progresser dans leur parcours professionnel.*

*Ce sont aussi des temps d'échange et de rencontre avec d'autres agents.*

Madame le Maire soumet au vote

### **Adopté à l'unanimité**

## **5 : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE : MODIFICATIONS STATUTAIRES**

**Rapporteur : Franck LAMAT**

Le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adoption des statuts dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 31 mars 2017, le Comité Syndical du SDE43 a approuvé, à l'unanimité, l'adoption des nouveaux statuts. A cette occasion, diverses modifications statutaires ont été adoptées qui visent notamment à :

- permettre l'adhésion au Syndicat des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre à tout ou partie des compétences facultatives et activités annexes du Syndicat :
  - éclairage public et/ou maintenance et entretien de l'éclairage public des infrastructures, équipements ou tous autres immobiliers communautaires (ZI/ZA, abords des bâtiments communautaires, voies vertes,...) ;
  - Cartographie des réseaux secs et Système d'Information Géographique dédié à l'éclairage public et doté d'un module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ;
  - Assistance et appui dans le cadre des études et schémas relatifs au développement des énergies renouvelables, à la maîtrise de la demande d'énergie, à la mise en œuvre et au suivi des travaux d'économie d'énergie, à la mise en place de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),...
  - Groupement de commandes notamment pour ce qui concerne l'achat d'électricité,...
- intégrer dans les statuts la compétence facultative liée au déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques ;
- prendre en compte l'émergence des communes nouvelles qui impacte la composition des Secteurs Intercommunaux d'Energies et, par ricochet, leur représentativité au sein du Comité Syndical ;
- modifier le siège du Syndicat pour le fixer au 13 Place Michelet dans les locaux acquis, en 2014, par le Syndicat.

.../...

Dans le courrier qu'il a adressé à chaque commune adhérente, le Président du SDE43 précise que « la possibilité désormais offerte aux EPCI (Communauté d'Agglomération et Communautés de Communes) d'adhérer au Syndicat sur ses compétences facultatives et/ou activités annexes, ne modifie en rien les relations qui unissent, depuis bientôt 80 ans, le Syndicat et ses communes adhérentes ».

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient désormais à chacune des communes adhérant au SDE43 de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires ; l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Franck LAMAT propose d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et leur Annexe 1 qui détaille la liste des adhérents sur chacune des compétences exercées par le SDE43 et qui reprend la composition des 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie que compte le Syndicat

**Proposition de délibération**

**Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal**

- **D' APPROUVER** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et leur Annexe 1 qui détaille la liste des adhérents sur chacune des compétences exercées par le SDE43 et qui reprend la composition des 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie que compte le Syndicat.

**QUESTIONS** : Pas de questions

Madame le Maire soumet au vote

**Adopté à l'unanimité**

**Madame le Maire clôt la séance à 23h32**